

Les échos – 30 août 2017

Jean-Claude Mailly : « La négociation de branche est remise en selle »

Le dossier le plus sensible de la rentrée entre dans une nouvelle phase. A l'issue des différents tours de négociations avec les partenaires sociaux, le gouvernement présente ce jeudi les ordonnances de sa réforme du code du travail . Juste avant, une réunion multipartite avec les partenaires sociaux devrait se tenir à l'Elysée vers 10h, afin qu'ils en lisent le contenu exact, et qu'ils découvrent ce qu'ils ont obtenu ou pas.

« Il y a eu un vrai dialogue social », se réjouit Jean-Claude Mailly, le secrétaire national de Force ouvrière, dans l'émission « L'Invité des Echos ». « Ce n'est pas une négociation juridiquement, c'est une concertation. Mais cela ressemblait beaucoup à une négociation » poursuit celui qui avait dénoncé le manque de dialogue de François Hollande lors de la précédente Loi travail en 2016.

« La branche est remise en selle »

Cette fois-ci, le contexte est différent, affirme le syndicat. D'autant plus que Jean-Claude Mailly connaît bien la ministre du Travail Muriel Pénicaud. Ainsi, il se montre même confiant sur l'un des sujets les plus importants à ses yeux, la « hiérarchie des normes. » Bref, ce que l'on négocie dans le cadre de la loi, des branches, ou au niveau de l'entreprise.

« L'un des objectifs [de la réforme Pénicaud] au départ - qui était la poursuite dans d'autres domaines que le temps de travail de ce qui était fait l'année dernière [dans le cadre de la Loi El Khomri, ndlr] -, c'était de dire - en gros -que l'on supprime la branche sur tout une série de points, et que tout allait dans l'entreprise [pour négocier] », détaille M. Mailly. « J'ai dit dès le départ que c'était exclu. Il y a donc des thèmes qui sont garantis dans les négociations au niveau des branches [...]. Tout n'est pas réglé je pense, nous verrons demain. »

Parmi ces points non réglés, la question de la négociation des primes, qui reste « ambiguë » selon le syndicaliste, qui affirme toutefois que « la branche est remise en selle sur toute une série de points, y compris des points nouveaux comme la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) et l'emploi d'une manière générale. »

Parmi les autres dossiers cruciaux, la barémisation des indemnités en cas de licenciements - avec la revalorisation des indemnités légales, de 25 % a priori - ou encore la négociation d'accords collectifs au sein des petites entreprises qui ne disposent pas de délégués syndicaux. Tous seront scrutés avec attention par les syndicats.

Une loi d'évaluation demandée

Dans tous les cas, Force ouvrière a formulé au gouvernement la demande d'une loi d'évaluation de la réforme, afin d'en mesurer les effets après plusieurs années. Si rien est encore tranché, l'exécutif ne semblait pas fermé à l'idée, a-t-on expliqué aux Echos.

Par ailleurs, alors que la CGT souhaite mobiliser le 12 septembre contre la réforme, Jean-Claude Mailly est sur une autre ligne. Force ouvrière ne rejoindra donc pas les rangs du cortège. « Le bureau confédéral de FO a dit que nous n'irons pas. »

« Nous avons fait notre travail de syndicalistes pragmatiques qui est de discuter point par point, et nous nous positionnerons à la fin sur ce qui va, et ne va pas », détaille Jean-Claude Mailly. Et de conclure : « Je suis sûr qu'il y aura les deux. »

